

Eclairage tout au Led dans les rues de Valence sur Baïse



Eclairage tout au Led dans les rues de Valence sur Baïse

C'est sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud que s'est tenue mercredi 22 novembre en soirée la réunion du Conseil Municipal. Neuf délibérations étaient à l'ordre du jour qui ont été votées à l'unanimité sauf une.

Il s'agit de la septième délibération laquelle concerne une demande de deux commerçants (Un de Valence et un hors département) qui sollicitent des emplacements de vente de fruits et légumes sur la place de la mairie le lundi et vendredi matin. La question posée est de savoir s'il y a lieu d'autoriser des ventes hors du jour du marché qui est le mercredi. La majorité des Conseillers Municipaux moins une voix décident que non « sachant que Carrefour Contact exerce la vente de produits locaux ».

La ville de Valence courant l'année 2018 aura toutes ses rues éclairées avec des ampoules Led (Changement des lampes à sodium et à mercure). « C'est une opportunité qui se présente à nous, dévoile Marie-Thérèse Broca-Lannaud, à savoir que les travaux seront financés à hauteur de 50% suite au protocole de répartition de la valorisation des CEE éligibles au programme PRO INNO 08 et à hauteur de 30% par le Syndicat Départemental d'énergies du Gers ». L'autofinancement sera donc de 20% sur une dépense évaluée à 207 663 euros soit une dépense pour la commune de 41 352 euros. « Laquelle sera amortie sur 4 ans et 4 mois compte tenu des économies annuelles de 9 511 euros », tient à préciser le Maire.

Le Conseil Municipal suite à une sollicitation «des personnels de l'hôpital de Condom inquiets pour l'avenir de l'antenne du SMUR » leur apporte son soutien indéfectible (**CLIC ICI** car même délibération qu'à Condom).

D'autre part la fermeture depuis un mois de l'abattoir de Condom interpelle les Conseillers Municipaux en raison du dépôt de bilan et du risque de disparation de trois emplois directs et d'une centaine d'emplois indirects s'il n'y a pas de repreneurs. Pour cela ils ont décidé d'affirmer par une motion leur soutien au personnel.

Enfin, une convention tripartite sera signée entre la fondation du patrimoine, l'association de sauvegarde des remparts et la commune de Valence. Il est donc fait appel au mécénat tant pour les particuliers que pour les sociétés qui bénéficieront d'une défiscalisation en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.